

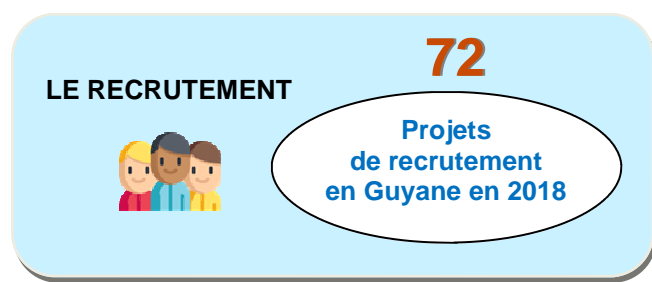
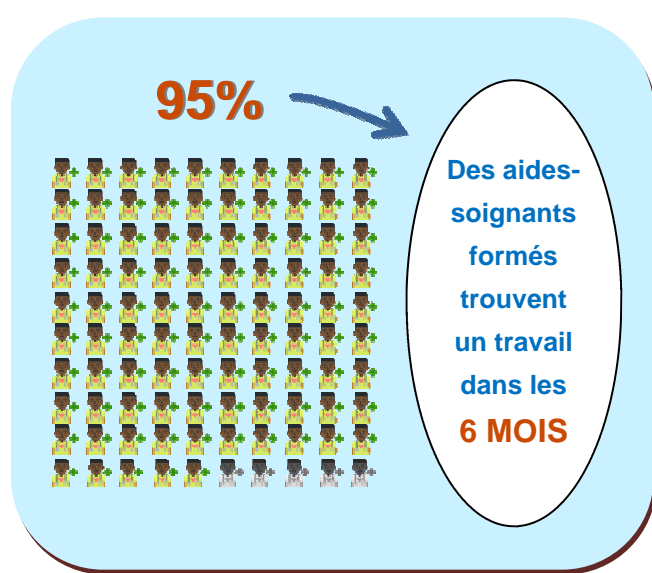
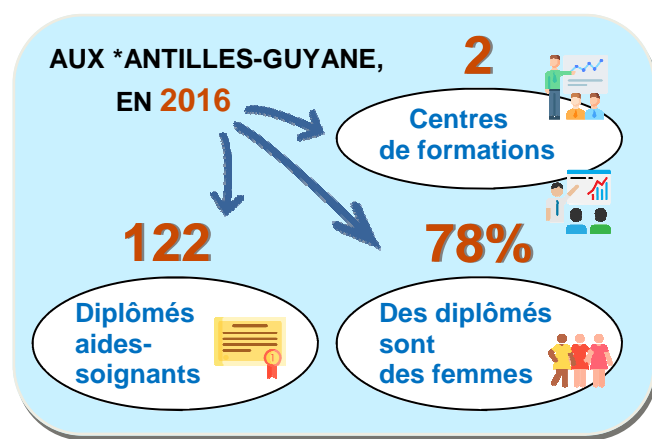
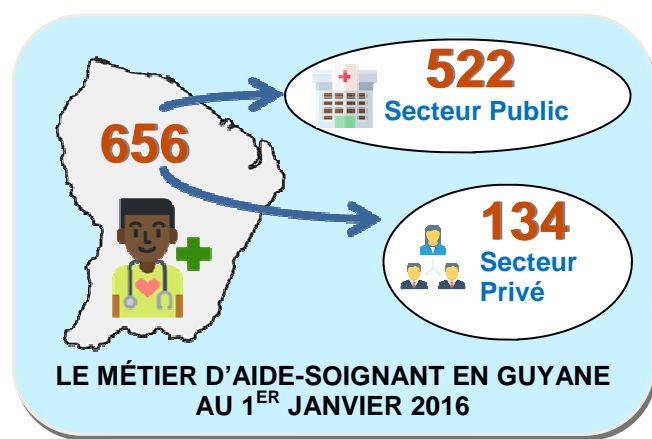


L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE GUYANE VOUS INFORME SUR :

LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT EN GUYANE

Métiers de la santé

AIDES-SOIGNANTS



*Antilles : Guadeloupe, Martinique.
Plus d'informations par mail sur : documentation@ors-guyane.org

Réalisation :
Equipe ORSG-CRISMS



Le métier d'aide-soignant comprend du contact et une part de relationnel importante.

L'aide-soignant intervient au plus près des besoins des personnes hospitalisées et participe à leur prise en charge dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle.

Si ce métier possède un fort potentiel d'employabilité, il ne

suscite pourtant que peu de vocations.

Le nombre d'inscrits au concours d'entrée diminue et certaines régions ne propose plus de formation.

Afin de reconnaître la pénibilité dans ce travail, la Ministre de la Santé, Agnès Buzyn indiquait en Janvier 2019 que les aides-soignants des Ehpad

(établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) recevraient une prime.

Pour le moment aucune indication n'a été donnée quant au calendrier ou au montant de la prime.

DANS LA RÉGION ANTILLES-GUYANE, EN 2015, 3 CENTRES DE FORMATION ONT DISPENSÉ LA FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS. EN 2016, SEULS 2 L'ASSURAIENT ENCORE.



Source : DRESS

Le métier d'aide-soignant

Au 1^{er} janvier 2016, en France métropolitaine, on compte 220 631 aides-soignants dans le secteur public et privé confondus et 656 en Guyane (522 Secteur Public et 134 Secteur privé). (STATISS 2016 Antilles-Guyane).

Métier de proximité avec la personne hospitalisée

L'aide-soignant exerce généralement son activité en collaboration et sous la responsabilité d'un infirmier.

Il contribue au bien-être et au retour de la personne soignée vers la compensation partielle ou totale d'un manque ou une diminution de son autonomie. La part du relationnel dans les soins est essentielle au quotidien.

Conditions d'accès au métier

Il existe différentes voies d'accès au métier d'aide-soignant. Le «Diplôme d'État d'aide-soignant», obligatoire pour exercer, s'obtient après une formation de 10 mois ouverte aux personnes d'au moins 17 ans, sans condition de diplôme.

Le baccalauréat et certains diplômes professionnels, comme le CAP accompagnement éducatif petite enfance, donnent lieu à des dispenses d'épreuves d'admissibilité.

Le candidat peut aussi justifier de compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme par validation des acquis et de l'expérience (VAE).

Activités

L'aide-soignant travaille en milieu hospitalier ou extrahospitalier dans une équipe pluriprofessionnelle. Il a un rôle essentiel de soutien de l'équipe et il participe à la promotion, la protection, le maintien et la restauration de la santé des patients dans le respect de leurs droits et dignité.

Ses principales activités sont de :

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne.
- Observer la personne et apprécier les principaux paramètres liés à son état de santé.
- Aider l'infirmier à la réalisation de soins.
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits.
- Entretenir le matériel de soin.
- Transmettre ses observations par voie orale ou écrite pour assurer le maintien de la continuité des soins.
- Accueillir, informer et accompagner les patients et leur entourage.
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation.

Source : Arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide soignant

Le métier d'aide-soignant possède un fort potentiel d'employabilité. En effet 95 % des personnes formées dans le secteur trouvent un travail dans les six mois suivant le début de leur recherche.

Cependant ce métier souffre d'une mauvaise représentation souvent qualifiée de contraignante, pénible et mal payée, il peine à susciter des vocations.

¹Référence : https://www.lemonde.fr/sante/article/2018/05/11/le-nombre-de-candidats-aux-écoles-d'aides-soignants-en-baisse_5297453_1651302.html

Diminution du nombre de candidats aux écoles d'aides-soignants

Dans les IFAS de plusieurs régions et dans les 33 centres de formation gérés par la Croix-Rouge française, on observe une diminution du nombre d'inscrits variant entre 30 et 50% entre 2018 et les années précédentes.

Toutefois cette baisse n'aurait pour conséquence que de réduire le nombre de personnes sur les listes d'attente pour intégrer les centres de formation et aucune sur l'atteinte des quotas fixés par les ARS et les régions.

On peut pourtant s'inquiéter à terme sur la baisse du niveau d'exigence quand le nombre de candidats diminue.

Difficultés de recrutement des aides-soignants

Selon une étude de Pôle emploi «besoin en main-d'œuvre 2018 », parue début avril, avec 58 531 projets de recrutements, le métier d'aide-soignant est le 8ème du TOP 10 des métiers les plus recherchés en France entière en 2018.

Cependant près de la moitié (48 %) des employeurs, tous secteurs confondus (Ehpad, hôpitaux), prêts à recruter des aides-soignantes anticipent des difficultés à le faire. Certainement de par son manque d'attractivité.

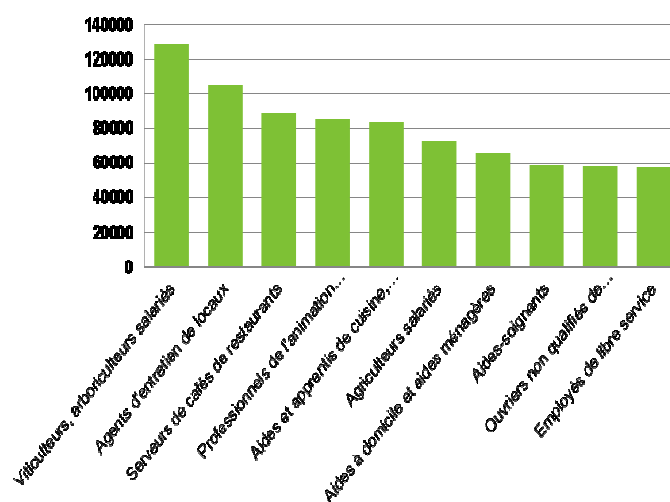
En Guyane, avec 72 projets de recrutement, 28,7% des employeurs prêts à recruter estiment qu'ils rencontreront des difficultés.

Dans la région Antilles-Guyane, durant la période 2015-2016, on observe une légère diminution du nombre d'inscrits en formation - 154 en 2015 contre 143 en 2016.

En revanche, on note une prépondérance toujours considérable de la part des femmes parmi les effectifs diplômés durant cette période qui ne varie pas avec un taux de



Graphique 1 : TOP 10 des projets de recrutement en 2018 en France entière



Source : Enquête Besoins en Main-d'œuvre 2018, Pôle emploi

Tableau 1 : Besoins en aides-soignants, 2018

Région	Projet de recrutement	Difficultés à recruter	Emploi saisonnier
France Entière	58 531	48,0 %	22,3 %
La Réunion	438	24,1 %	4,8 %
Martinique	215	10,7 %	72,0 %
Guadeloupe	164	38,4 %	50,9 %
Guyane	72	28,7 %	11,1 %

Source : Enquête Besoins en Main-d'œuvre 2018, Pôle emploi

Les risques professionnels

Les conditions d'exercices des professions des soignants, en général en maison de retraite ou dans les établissements hospitaliers, sont souvent difficiles.

Les aides-soignants en particulier sont confrontés à de nombreux risques professionnels tels que :

- Les risques musculo-squelettique dus à la manipulation des personnes âgées pour leur hygiène et leur confort, la manutention du linge, la réfection des lits.
- Les risques de traumatismes psychologiques et d'épuisement professionnel : caractérisés par la proximité de la fin de vie et une confrontation à des décès multiples et successifs mais aussi à des agressions verbales ou physiques de personnes souffrant de troubles mentaux ou des membres de leur famille.
- Les risques chimiques induits par l'utilisation de produits désinfectants ou détergents.
- Le risque biologique infectieux et parasitaire provenant du contact avec le linge souillé ou avec des résidents atteints de pathologies.

La vaccination

Les aides-soignants sont soumis à des obligations de vaccination pour la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'hépatite B. Leur vaccination est à la charge de l'employeur puisqu'elle est justifiée par un risque professionnel avéré.

Pour être dispensé de cette obligation, le professionnel devra fournir un certificat médical attestant une contre-indication à cette vaccination, mais cela peut faire obstacle au recrutement ou limiter le champ de l'activité professionnelle.

Perspectives

Nous n'avons aucun chiffre sur le taux de couverture vaccinale des professionnels de santé. Une étude peut-être à réaliser compte tenu des risques auxquels ils sont exposés.

Demander votre exemplaire
au service information :
documentation@ors-guyane.org

POSSIBILITÉ DE CHANGEMENT DE CARRIÈRE



L'aide soignant peut changer de métier et travailler auprès d'enfants en passant le diplôme **d'auxiliaire de puériculture**.

Il pourra alors travailler en crèche ou établissement d'accueil de la petite enfance et sera en charge de l'hygiène, du confort et



Il peut également évoluer vers une fonction **d'assistant de soins en gérontologie** après avoir suivi une formation continue obligatoire.

Des passerelles sont également possibles vers le métier **d'aide médico-psychologique**.

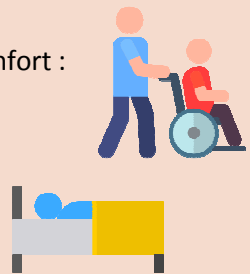


Après trois années d'exercice, il peut également se présenter aux épreuves de sélection pour l'entrée dans un institut de formation en soins **infirmiers**.





LES MISSIONS

Soins d'hygiène et de confort :

- toilette,
- repas,
- réfection des lits,
- accueil,
- installation et transfert des patients.



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE
LA SANTÉ DE GUYANE
CENTRE DE RESSOURCES
DE L'INFORMATION SANITAIRE
ET MÉDICO SOCIALE

 www.ors-guyane.org
 Observatoire Régional de la Santé de Guyane
 **0594 29 78 00**—Fax **0594 29 78 01**
 contact@ors-guyane.org